

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 14 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de membres :

En exercice : 60
Présents : 36
Pouvoirs : 15
Votants : 51

Date de convocation et d'affichage :

8 septembre 2023

Numéro :

D20230914_182

Objet :

Création de deux postes de conseillers France Services

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel de Rencontre à Châtillon la Palud, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET		x	R.FLACHER
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F.BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD		x	P.MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P.CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	P.POTTIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	I.DUBOIS
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	Réception par le préfet : 22/09/2023		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	Affichage : 22/09/2023	x	
	Rachel	RIONET		x	M.CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER		x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU		x	
	Evelyne	ESCRIVA		x	
	Pascal	GAGNOLET		x	L.LOREAU
	Claude	LEFEVER		x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S.PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x	JP.COURRIER
	Patricia	ALLOUCHE		x	E.ESCRIVA
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x	C.MANCINI
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M.MOREL-PIRON
	Martine	MOREL-PIRON		x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F.MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS		x	
	François	MARECHAL		x	
	Marie Anne	ROUX		x	C.MONIER
	Didier	FROMENTIN		x	
	Agnès	DUPERRIER		x	
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Philippe	PETIT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Pierre GRANGE**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'article L332-8 du code général de la fonction publique qui stipule que par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-1, des emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

Vu l'article L332-14 du code général de la fonction publique qui prévoit que par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1, pour des besoins de continuité du service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des

emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4,

Vu les crédits disponibles au budget, chapitre 012,

Considérant que l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial, si aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté, pour des besoins de continuité du service.

Le Conseil Communautaire du 6 juillet 2023 a validé le principe de la création d'une seconde France Services destinée à renforcer l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives.

La préfecture a pour rôle de coordonner les structures France services dans le département et a émis un avis favorable à la candidature de la Communauté de Communes de la Dombes.

La labellisation des France services est délivrée par l'Association Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Elle comprend le respect d'un cahier des charges dont notamment la présence simultanée obligatoire de deux conseillers France services à raison de 24 heures par semaine sur 5 jours. Un audit réalisé par un organisme missionné par l'ANCT, vérifiera le respect du cahier des charges.

La communauté de communes conçoit ce projet en tenant compte de l'expérience de la structure France Services à Châtillon-sur-Chalaronne. Celle-ci démontre l'importance de maintenir la proximité avec les habitants par les permanences délocalisées.

Le projet de cette nouvelle France Services de la Communauté de Communes de la Dombes est de proposer un accueil à temps plein aux usagers.

Cet accueil sera assuré à Villars les Dombes et au travers de permanences délocalisées dans la Communauté de Communes.

Pour répondre aux objectifs du cahier des charges de ce nouveau projet, il est donc nécessaire de créer 2 emplois permanents à temps complet sur le cadre d'emploi rédacteurs et adjoints administratifs.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- De créer deux postes permanents de conseillers France services sur les grades appartenant aux cadres d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux,
- De préciser que ces postes seront exercés à temps plein (35h hebdomadaires),
- De modifier le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,
- D'habiliter l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, au motif de l'article L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique, pour un niveau de recrutement équivalent à catégorie B ou C (niveau bac à bac +2) et de rattacher la rémunération aux grades appartenant aux cadres d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux, en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat,
- D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De créer** deux postes permanents de conseillers France services sur les grades appartenant aux cadres d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux,
- **De préciser** que ces postes seront exercés à temps plein (35h hebdomadaires),
- **De modifier** le tableau des emplois permanents (à temps complet et non complet) de la Communauté de Communes de la Dombes,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi, au motif de l'article L332-8 ou L332-14 du code général de la fonction publique, pour un niveau de recrutement équivalent à catégorie B ou C (niveau bac à bac +2) et de rattacher la rémunération aux grades appartenant aux cadres d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou Adjoints administratifs territoriaux, en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à procéder à la déclaration de création de poste et à prendre toutes les dispositions relatives aux recrutements,
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget.

Ainsi fait et délibéré, le 14 septembre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS





TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 14/09/2023

EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service administratif		
Directeur général des services	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Directeur général adjoint	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Assistante marchés publics	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux ou rédacteurs territoriaux
Responsable service fonctions support	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Responsable financier et administratif	1	Cadre d'emploi des attachés, ingénieurs, technicien, rédacteurs
Gestionnaire des ressources humaines	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs ou attachés territoriaux
Assistante administrative instances et communication	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante de gestion comptabilité / RH	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chef de projet LEADER	1	Cadre d'emploi des ingénieurs
Assistante administrative	2	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Assistante administrative	2	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Chargé de communication	2	Cadre d'emploi des rédacteurs, attachés territoriaux
Responsable informatique	1	Cadre d'emploi des attachés, ingénieurs, technicien, rédacteurs
Service aménagement du territoire		
Chargé de mission SCOT	1	Cadre d'emploi de catégorie A, absence de grade correspondant
Coordonnateur ADS	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Instructeur ADS	4	Cadre d'emploi des rédacteurs
Instructeur ADS	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Chef de projet PAEC/Natura 2000	1	Cadre d'emploi des rédacteurs, techniciens, attachés, ingénieurs
Gestionnaire administratif et financier LEADER	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, rédacteurs
Gestionnaire administratif et financier LEADER	1	Cadre d'emploi des attachés territoriaux
Service environnement		
Responsable service environnement	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise
Ambassadeur du tri	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux ou techniciens territoriaux ou agents de maîtrise
Technicien assainissement non collectif	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux
Agent des déchèteries	6	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Assistant administratif	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Gestionnaire technique	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Agent de maintenance et ANC	1	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou agents de maîtrise ou adjoints technique territoriaux
Contrôleur des installations d'assainissement non-collectif	1	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Assistante administrative	2	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Service action sociale		
Responsable France Services	1	Cadre d'emploi des attachés
Responsable Service commun	1	Cadre d'emploi des éducateurs des APS et CTAPS conseiller des activités physiques et sportives
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique
Educateur sportif	1	Cadre d'emploi des Educateur Territorial des APS
Agent d'accueil MSAP	1	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ou adjoint adm. Territoriaux
Coordinateur(trice) CLIC	1	Cadre d'emploi des assistants socio-éducatif ou infirmiers de soins généraux
Conseillers France Services	3	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux
Responsable du RAM	1	Cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux
Coordinatrice petite enfance	1	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants ou infirmier
Animateur ludothèque	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux ou adjoints d'animation
Agent de service petite enfance	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux ou adjoints d'animation
Service économique		
Chargé de développement économique	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints administratifs territoriaux ou attachés territoriaux ou ingénieurs
Assistante de gestion financière	1	Cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints adm. territoriaux
Service tourisme		
Directeur de l'office de tourisme	1	Emploi spécifique
Responsable accueil office de tourisme	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Agent d'accueil office de tourisme	2	Cadre d'emploi des adjoints d'animation
Responsable tourisme	1	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Service technique		
Agent de maintenance	1	Cadre d'emploi des agents de maîtrise
Agent de maintenance	2	Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux
Gestionnaire technique en bâtiments	1	Cadre d'emploi des ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, adjoints technique territoriaux
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET AU 14/09/2023		
EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service technique		
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 17H00
Responsable entretien base la Nizère	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 32H00
Assistante de gestion comptable	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux - 5H00
Agent des déchèteries	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 19H00
Agent des déchèteries	2	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 14H00
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 31H30
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 11H00
Agent d'entretien	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - 3H00

Service administratif		
Service environnement		
Service aménagement du territoire		
Assistante administrative	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs - 17h30
Service action sociale		
Educateur sportif	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 20H00 à 30H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique - 10H00 à 15H00
Intervenant en milieu scolaire - musique	1	Cadre d'emploi des adjoints d'animation - 8H00 à 10H00
Auxiliaire de puériculture	1	Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture - 17H30
TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVE A TEMPS COMPLET AU 14/09/2023		
EMPLOIS	NOMBRE	CADRE D'EMPLOI AUTORISE PAR L'ORGANE DELIBERANT
Service environnement		
Agent des déchèteries	2	Convention collective nationale des activités du déchet
Agent de collecte	3	Convention collective nationale des activités du déchet
Service technique		
Technicien des bâtiments - assainissement collectif	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement
Technicien assainissement non collectif	1	Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et assainissement